



Résumé du conseil municipal du 09 décembre 2011

Présents :

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, MARGUERIE Jean-Pierre, BESSELIEVRE Louis, BRISSET Franck, PICHON Sandrine, ROUSSIN Maryline, BODROS Pierre, MAUDUIT Monique, LAUNEY Nathalie.

Pouvoirs : LIOULT-MARY Gilles à ROUSSIN Maryline, ROUSSEAU François à MARGUERIE Jean-Pierre

Absents excusés : THIEBOT François, MELIN Katy

Absents : BOURDON Arnaud,

Secrétaire de séance : COSNEFROY Brigitte

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 41

TARIFS MUNICIPAUX 2012

Madame THOMAS-ROUTIER informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2012.

Vu favorable des commissions « affaires générales » et « finances », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs 2012 comme suit :

- d'augmenter les tarifs de location des logements et garages communaux sur la même base que l'augmentation des logements HLM, soit 1 %,
- de maintenir les autres tarifs de location,
- de fixer les tarifs des matériels à remplacer au prix du catalogue 2012.

Le détail des tarifs 2012 est annexé à la présente décision.

BUDGET MANCHE-HABITAT 2012

Madame THOMAS-ROUTIER présente aux membres du conseil municipal le projet de budget 2012 relatif à la gestion locative des logements communaux par Manche-Habitat.

Vu l'avis favorable de la commission « finances », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de budget 2012 relatif à la gestion locative des logements communaux par Manche-Habitat.

CARTE LOISIRS CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES

Afin de favoriser l'accès des enfants des familles modestes aux structures et activités de loisirs, la Caisse d'Allocations Familiale de la Manche a mis au point un dispositif intitulé "carte loisirs".

Cette carte est délivrée en fonction du quotient familial (carte A et carte B), mais ne concerne pas l'accès à des clubs et associations sportives ou culturelles.

Actuellement, 60 enfants bénéficient de cette carte au C.L.S.H. et très peu pratiquent une activité sportive.

Les associations sportives et culturelles du canton des Pieux ont donc sollicité les communes pour la mise en place d'une aide financière pour l'accueil de ces jeunes.

La commune des Pieux a mis en place une convention de partenariat avec les différents clubs et associations pour la prise en charge par la commune d'une partie de la licence ou de la cotisation (copie jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la commission « affaires générales », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de mettre en place une convention avec les clubs ou associations qui en feraient la demande, pour une participation communale définie comme suit :

Réductions suivant le tableau ci-dessous :

	Carte A	Carte B
30 € < cotisation < 50 €	30 €	20 €
Cotisation > 50 €	40 €	30 €

Approche équilibrée et réciproque précisant les aides apportées par l'association concernée, que ce soit par une réduction des cotisations ou des aides matérielles (équipements, maillots, chaussures...).

Durée applicable sur une année,

Un bilan sera effectué à l'issue d'une année d'observation.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Le conseil municipal inscrit la dépense au budget communal, compte 6574.

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame THOMAS-ROUTIER informe le conseil municipal d'une présentation en non-valeur adressée par la Trésorerie des Pieux.

Cette demande concerne le titre 145 émis par la commune en 2008 pour les frais d'hébergement d'un chien au chenil intercommunal, pour un montant de 14 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre ce titre irrécouvrable, malgré les relances réglementaires, en non valeur sur le budget primitif 2012 au compte 654.

Le Maire lève la séance à 21 h 35

TARIFS MUNICIPAUX 2012

Objet	Conditions	Tarifs 2012	Tarifs 2013
Cimetière	Exhumation	102.00 €	
	Concession		
	centenaire	168.00 €	
	Case cinéraire		
	trentenaire	264.00 €	
	cinquantenaire	437.00 €	
Gîte d'étape	nuitée été par personne	15.50 €	15.50 €
	nuitée hiver par personne	17.00 €	17.00 €
Podium	montage sur la commune	88.00 €	
	montage hors commune	168.00 €	
Bois	la corde	137.00 €	
Marché hebdomadaire	le mètre linéaire	0.40 €	
Terrains	ZD 25 "Terrain Pré Bellet"	80.00 €	
	ZH 23 "Jardin du Presbytère"	30.50 €	
	ZA 31 "Jardin chemin de la Vaumille"	20.50 €	
Logements	7 rue de la Campagne (mensuel)	581.00 €	
	31 rue du Château (mensuel)	285.00 €	
	33 rue du Château (mensuel)	356.00 €	
	35 rue du Château (mensuel)	385.00 €	
	53 rue des Châtaigniers (mensuel)	285.00 €	
	1 rue du Château (mensuel)	127.00 €	
Garages	Rue Charton (mensuel)	22.00 €	
	Chemin des Hougues (mensuel)	33.00 €	
	Rue du Valtac (mensuel)	33.00 €	
Bâtiments	Abri canon porte amarres (mensuel)	36.00 €	
Bibliothèque	pénalité pour perte carte lecteur	1.50 €	
	prêt par adulte (>18 ans) et par an	5.00 €	
	prêt personne de passage (caution 50 €)	3.50 €	

TARIFS SALLES COMMUNALES 2012

Conditions	RAFIOT Petite Salle 100 m ² - 70 p	RAFIOT Grande Salle 200 m ² - 190 p	RAFIOT Totalité 300 m ² - 260 p	ORANGERIE 110 m ² - 90 p	MAISON DES ASSOCIATIONS 50 p	CORPS CENTRAL	CHARTRIE
HORS COMMUNE Acompte : 100 Euros <i>ou montant de la location si < 100 €</i> Ménage : 100 Euros	Repas 24 h	273.00 €	512.00 €	343.00 €			
	Repas 48 h	380.00 €	570.00 €	437.00 €			
	Action commerciale	120.00 €	138.00 €	255.00 €	171.00 €	53.00 €	
	Manifestation scolaire			127.00 €	86.00 €		
	Manifestation autre			255.00 €	171.00 €		
	Vin d'honneur Réunion	115.00 €	269.00 €	380.00 €	192.00 €	36.00 €	100.00 €
COMMUNE	Repas 24 h	182.00 €	211.00 €	397.00 €	288.00 €		
	Repas 48 h	217.00 €	252.00 €	449.00 €	379.00 €		
	Action commerciale	114.00 €	129.00 €	242.00 €	164.00 €	50.00 €	
	Spectacle			242.00 €	164.00 €		
	Association après gratuité			50.00 €	50.00 €		
	Vin d'honneur Réunion	56.00 €	109.00 €	217.00 €	56.00 €	34.00 €	56.00 €
<i>Repas : jusqu'à 20 h</i>							